

**RENTRÉE 2024**



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

Civilité :  Madame  Monsieur

Nom de naissance : .....

Nom d'usage : .....


Prénom(s) : .....

Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ à : ..... Département : .....

Pays de naissance : ..... Nationalité : .....

N° de sécurité sociale : .....

Adresse mail : ..... @ .....

 .....

**Adresse durant la formation :**

.....  
.....  
.....

**Situation familiale**

Célibataire  Marié(e) / Pacsé(e)  Divorcé(e)  Veuf (ve)

**Personne de confiance à prévenir si nécessaire**

**Nom et coordonnées téléphoniques :** .....  
.....  
.....

**Situation à la rentrée**

Issu de Parcoursup  Issu de la Formation Professionnelle Continue (FPC)  
Si issu de la sélection FPC :  PPH CHU  PPH Hors CHU  Employeur du secteur privé

Employeur et adresse .....

Prise en charge par un OPCO :  ANFH  Transition Pro  Autre : .....

Chômage CHU  Pôle Emploi : N° identifiant ..... Région d'inscription : .....

Rémunération Région

NOM : ..... Prénom : .....



**n° INE, INES ou BEA** 10 chiffres et 1 lettre ou 9 chiffres et 2 lettres .....  
(figurant sur le relevé de notes du baccalauréat, bulletins de notes, certificat de scolarité délivré par l'université lors de votre première inscription)



**DIPLÔMES**

Si vous avez un diplôme supérieur au baccalauréat, renseigner impérativement la rubrique « Baccalauréat » puis préciser votre diplôme supérieur dans la rubrique « Autre ».  
Si vous avez un diplôme de niveau IV autre que le baccalauréat (par exemple Brevet d'Etat, Titre Professionnel de niveau IV), merci de le préciser dans la rubrique « Autre ».

<input type="checkbox"/> Baccalauréat	<input type="checkbox"/> Bac général <u>avant 2021</u> : Série ..... (L, S, ES, ...) Année : ..... Département d'obtention : .....  <input type="checkbox"/> Bac général <u>à partir de la session juin 2021</u> : <b>NBGE</b> – Nouveau bac général Année : ..... Département d'obtention : ..... Inscrire les 3 spécialités choisies en classe de 1 <sup>ère</sup> (même si abandonnées en terminale) Spécialité 1 : ..... Spécialité 2 : ..... Spécialité 3 (abandonnée en terminale) : .....  <input type="checkbox"/> Bac Technologique Série ..... Année : ..... Département d'obtention : .....  <input type="checkbox"/> Bac Professionnel : <input type="checkbox"/> Tertiaire <input type="checkbox"/> Industriel <input type="checkbox"/> Agricole Série : ..... Année : ..... Département d'obtention : .....
<input type="checkbox"/> DEAS <input type="checkbox"/> DEAP	Année : ..... Département d'obtention: .....
<input type="checkbox"/> Autre diplôme	Intitulé : ..... Spécialité : ..... Année : ..... Département d'obtention: .....



**INSCRIPTION UNIVERSITAIRE**

Quel que soit votre situation vis-à-vis de l'université, cette rubrique doit être obligatoirement renseignée.

<p><b>Avez-vous déjà été inscrit à l'Université de Bordeaux depuis 2002</b> (Bordeaux 1, Bordeaux 2, Bordeaux 4, IUT, ESPE) ?</p> <p>Si non, ne rien inscrire</p> <p>Si oui, Année de votre 1<sup>ère</sup> inscription : .....</p> <p>Votre n° étudiant Université de Bordeaux : .....</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
---	---

**DROITS A L'IMAGE**

AUTORISATION :  OUI  NON *N'oubliez pas de remplir l'autorisation du droit à l'image*

**RENTRÉE 2024**

**AUTORISATION D'UTILISATION DE LA PHOTOGRAPHIE  
ET AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE**

Je soussigné (e),

NOM : .....

Prénom : .....

Né (e) le : ..... / ..... / .....

À : .....

**Autorise l'Institut des Métiers de la Santé du CHU de Bordeaux**

**N'autorise pas l'Institut des Métiers de la Santé du CHU de Bordeaux**

à utiliser ma photographie portrait prise à la rentrée administrative afin de constituer un trombinoscope à l'usage exclusif des équipes pédagogiques et administratives.

---

**Autorise l'Institut des Métiers de la Santé du CHU de Bordeaux**

**N'autorise pas l'Institut des Métiers de la Santé du CHU de Bordeaux**

à utiliser mon image (photos ou vidéos) prise dans le cadre de ma formation pour un usage pédagogique

---

Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite à :

**Institut de Formation en Soins Infirmiers** du CHU de Bordeaux, IMS Pellegrin, Rue Francisco Ferrer  
– 33076 BORDEAUX CEDEX ou ifsi@chu-bordeaux.fr

Ces images peuvent être exploitées dans le cadre de la formation pédagogique des étudiants, sans limitation de temps.

Fait à :

Le :

Signature :

**RENTRÉE 2024**

## **DOSSIER ADMINISTRATIF**

NOM : .....

Prénom : .....

### **Pièces obligatoires à remplir :**

- Fiche de renseignement
- Fiche d'autorisation image
- Demande de dispense d'Unité d'Enseignement
- Pour les diplômés étrangers

### **Pièces obligatoires à fournir :**

- Attestation imprimée de Contribution Vite Etudiante et de Campus (CVEC). Vous devez vous acquitter de cette cotisation (103€) à chaque rentrée pour vous inscrire dans notre établissement depuis le portail : [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)  
***Si vous êtes financés par un employeur ou un OPCO, vous êtes exonérés :  
vous devez tout de même suivre la même démarche.***
- Justificatifs demandés en cas de demande de dispense d'Unité d'Enseignement
- Justificatifs demandés pour les titulaires de diplômes étrangers
- Copie du diplôme d'admission (baccalauréat, DAEU, DEAS, DEAP, ...)
- Attestation de non inscription à Parcoursup pour les admis relevant du concours FPC
- Attestation d'admission Parcoursup pour les admis via Parcoursup
- Chèque de 170 € à l'ordre du Trésor Public au titre des droits d'inscription 2024-2025
- Extrait de Casier judiciaire n°3 à demander par mail : [cjn.justice.gouv.fr](mailto:cjn.justice.gouv.fr) ou par courrier Casier Judiciaire National - 44317 NANTES CEDEX 3
- Attestation PIX

**RENTRÉE 2024**

## **DOSSIER COÛT ET FINANCEMENT DE LA FORMATION**

NOM .....

Prénom .....

### **Pièces obligatoires à remplir et à fournir :**

- Contrat de formation avec les chèques correspondant aux frais de scolarité et frais d'inscription le cas échéant
- Accord de financement ou de prise en charge uniquement pour les étudiants dont les frais de formation sont pris en charge par un employeur, un OPCO, Transition Pro ou PPH CHU de Bordeaux ou PPH autres établissements publics
- Certificat de scolarité 2023-2024 pour les étudiants en poursuite de scolarité

### ➤ **BOURSIERS Région Nouvelle Aquitaine**

Êtes-vous boursier pour l'année universitaire 2023-2024

OUI       NON

Faites-vous une demande de bourses pour l'année universitaire 2024-2025:

OUI       NON

### ➤ **PÔLE EMPLOI (pour les demandeurs d'emploi)**

N° d'identifiant : .....

Région d'inscription / Zone géographique : .....

### ➤ **SALARIÉS EN FORMATION**

Employeur .....

Adresse employeur .....

.....

**PJ :**

- Bourses Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
- Contrat de formation
- Indemnisation Pôle Emploi ou Indemnisation Région Nouvelle Aquitaine



Institut des Métiers de la Santé  
CHU BORDEAUX

# INSTITUT DES METIERS DE LA SANTE

## INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

### CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX

NOM Prénom : .....

Promotion .....

Bordeaux, le 18 juillet 2024

### DEVIS CONTRAT DE FORMATION SOINS INFIRMIERS

#### RENTREE 2024

N° D'EXISTENCE : 72 33 P 00 11 33 – N° SIRET : 263 305 823 000 19 – NAF : 8532 Z

Début de la formation : 02 septembre 2024  
Fin de la formation : 02 juillet 2027

Durée hebdomadaire : 35 heures hebdomadaires  
Durée de la formation : 3 ans

Formation théorique : 3 000 heures (dont 900 heures de travail personnel)  
Formation clinique : 2 100 heures

Considérant le règlement régional d'Intervention des modalités d'accès et de financement des formations sanitaires et sociales Région Nouvelle-Aquitaine – Séance Plénière 13 décembre 2021 :

**1/** Les apprenants pouvant bénéficier du financement partiel des frais de scolarité (ou coût pédagogique) pour les formations éligibles doivent remplir les 2 conditions d'éligibilité cumulatives suivantes, pour chaque année de formation, quelle que soit leur origine géographique :

**1<sup>ère</sup> condition :**

- Etre inscrit dans un établissement de formation sanitaire, dans la limite des places autorisées, ou dans un institut de formation en travail social, dans la limite des places agréées au titre de la formation initiale.

**2<sup>ème</sup> condition : (cocher la case concernée)**

**A la rentrée scolaire 2024-2025**

a.  Justifier de la poursuite d'études (cursus jamais interrompu), sur présentation d'un certificat de scolarité de l'année N-1 ou d'une attestation justifiant la scolarité ou la formation durant l'année N-1.

Les formations préparatoires à un concours sont considérées comme des poursuites d'études.

→ Je m'engage à payer mes frais à hauteur de **170€ de droits d'inscription** au département de scolarité de mon institut de formation au plus tard à la rentrée scolaire.

**OU**

b.  Justifier d'une inscription à Pôle Emploi en tant que demandeur d'emploi de catégories A, B et C (indemnisé ou non), ou justifier d'un accompagnement par une Mission locale, au 1<sup>er</sup> jour de la date d'entrée de la formation, sur présentation d'une attestation de Pôle Emploi ou d'une Mission locale de moins de 3 mois.

→ Je m'engage à payer mes frais à hauteur de **170€ de droits d'inscription** au département de scolarité de mon institut de formation au plus tard à la rentrée scolaire.

**Sont éligibles également :**

c.  Les apprenants titulaires d'un contrat de travail « étudiant », les autoentrepreneurs ou les salariés titulaires d'un contrat de travail avec un nombre d'heures maximales.

**A renseigner seulement si vous avez coché la case c.**

Je m'engage à ne pas dépasser un total d'heures cumulées de 44 h en moyenne par semaine (formation théorique + stages + emploi salarié) sur ma période de formation citée ci-dessus afin de pouvoir bénéficier du financement **partiel** de mes frais de scolarité par la Région Nouvelle Aquitaine.

→ Je m'engage à payer mes frais à hauteur de **170€ de droits d'inscription** au département de scolarité de mon institut de formation au plus tard à la rentrée scolaire. **Des états de présence seront demandés.**

Je ne souhaite pas m'engager à ne pas dépasser un total d'heures cumulées de 44h en moyenne par semaine (formation théorique + stages + emploi salarié) sur ma période de formation citée ci-dessus.

→ Je m'engage à financer moi-même mes frais de formation sans participation de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de **7 100€** de frais de scolarité et **170€** de droits d'inscription.

**Matthieu GIRIER**

Directeur du pôle  
matthieu.girier@chu-bordeaux.fr

**Christine SAGE**

Adjointe au coordinateur des écoles et des instituts  
christine.sage@chu-bordeaux.fr

**Dominique BARFUSS**

Adjointe au directeur de l'IFSI  
dominique.barfuss@chu-bordeaux.fr

**DÉPARTEMENT DE SCOLARITÉ**

ifsi@chu-bordeaux.fr

**Site de Pellegrin**

Rue Francisco Ferrer  
33076 BORDEAUX  
05 56 79 54 37

**Site de Xavier Arnozan**

Avenue du Haut-Lévêque  
33604 PESSAC  
05 57 62 30 70

**Antenne d'Arcachon**

Avenue Jean Hameau  
CS 11001  
33164 LA TESTE DE BUCH  
05 24 19 03 73



**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX**  
DIRECTION GÉNÉRALE – 12 RUE DUBERNAT 33400 TALENCE

**2/** Ma situation à la rentrée scolaire 2024-2025 ne s'inscrit pas dans les 2 conditions cumulatives précédentes, mes frais de formation s'élèveront donc à **7 100€** de frais de scolarité et **170€** de droits d'inscription.

Je suis en autofinancement personnel de ces frais et m'engage à payer mes frais au département de scolarité au plus tard à la rentrée scolaire

- Je suis pris en charge par un employeur\* ou OPCO\*
- pour mes frais de droits d'inscription à hauteur de **170€**
  - pour mes frais de scolarité à hauteur de **7 100€**

**et je m'engage à fournir au plus vite une notification de prise en charge.**

**\* si oui merci de noter ci-dessous les coordonnées de contact pour la facturation de vos frais de formation**

- Dénomination sociale .....
- Nom et prénom du Directeur de l'établissement.....
- Numéro SIRET .....
- Personne référente du dossier M./Mme.....
- Adresse postale .....
- .....
- Adresse mail : .....
- Numéro de Téléphone : .....

**3/** J'ai fait une demande de financement de mes frais par le biais de **mon compte personnel de formation** sur la plateforme gérée par la Caisse des dépôts et consignations (EDOF)

➔ Mes frais de scolarité s'élèvent à **7 100€** (sans décompter la déduction des droits CPF) ) qui seront facturés à la CDC par la coordination administrative et financière des écoles et instituts. Les **170€** de frais de droits d'inscription restent à ma charge et doivent être payés à mon institut de formation au plus tard à la rentrée scolaire.

A ....., le ...../...../.....

Nom du bénéficiaire : .....

Signature :

**Document à remettre impérativement au département de scolarité de votre institut au maximum à la rentrée scolaire**

*devis contrat de formation vous permet de prendre connaissance des tarifs de frais de formation appliqués suivant votre situation à la rentrée scolaire.*





FORMATIONS SOCIALES, PARAMÉDICALES ET DE SANTÉ



ÉLÈVES/ÉTUDIANTS

Déposez

**votre dossier de bourse**

du 4 juin au 28 novembre 2024



DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE SUR :

**boursesanitairesociale.fr** 



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

[nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)



@Jubbe Stock



► Vous êtes *élève ou étudiant* inscrit dans une école ou un institut de formation dans le domaine social, paramédical ou de santé ?

► Vous souhaitez faire une **DEMANDE DE BOURSE ?**



## Les conditions d'éligibilité et modalités d'attribution

**La Région accompagne les élèves et étudiants pour favoriser leur réussite.**

La Région Nouvelle-Aquitaine propose des bourses d'études sur critères sociaux en faveur des élèves et des étudiants en formations sociales, paramédicales et de santé, afin de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle dans des conditions de vie satisfaisantes et contribuer à leur réussite.

Les bourses régionales proposées sont alignées sur celles du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'apprenant doit être éligible aux critères et conditions d'attribution définis par le règlement régional consultable en ligne.

**Qui peut bénéficier d'une bourse ?**

► Les apprenants, sans conditions d'âge ni de résidence, préparant une formation sociale, paramédicale ou de santé financée par la Région, dans une école ou un institut de formation agréé/autorisé par la Région.

► Cependant, les salariés et demandeurs d'emploi bénéficient des dispositifs qui leur sont ouverts dans le droit commun et financés selon les cas par les OPCO, les employeurs ou au titre de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle par la Région ou France Travail.



## FORMATIONS CONCERNÉES POUR LA RENTRÉE 2024 :

sont concernées les formations suivantes dispensées par une école ou un institut autorisé/agréé par la Région Nouvelle-Aquitaine :

### FORMATIONS SANITAIRES ELIGIBLES

- >> **Diplôme d'État :**
  - > d'Aide-Soignant,
  - > d'Ambulancier,
  - > d'Auxiliaire de Puériculture,
  - > d'Ergothérapeute,
  - > d'Infirmier,
  - > d'Infirmier Anesthésiste,
  - > d'Infirmier de Bloc Opératoire,
  - > d'Infirmier Puéricultrice,
  - > de Manipulateur d'Électroradiologie Médicale,
  - > de Masseur-Kinésithérapeute,
  - > de Pédicure-Podologue,
  - > de Préparateur en Pharmacie Hospitalière,
  - > de Sage-Femme

### FORMATIONS SOCIALES ELIGIBLES

- >> **Diplôme d'État :**
  - > d'Accompagnant Éducatif et Social
  - > d'Assistant de Service Social,
  - > de Conseiller en Économie Sociale et Familiale,
  - > d'Éducateur de Jeunes Enfants,
  - > d'Éducateur Spécialisé,
  - > d'Éducateur Technique Spécialisé,
  - > de Moniteur Éducateur,
  - > de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale



## Comment est attribuée une bourse régionale ?

### La bourse est attribuée sous conditions de ressources :

- ▶ **du ou des parents** (pour l'étudiant de moins de 26 ans fiscalement rattaché à ses parents ou qui n'est pas indépendant financièrement),
- ▶ **ou de l'étudiant ou du couple de l'étudiant** (pour les étudiants de plus de 26 ans ou indépendant financièrement).

Des **situations particulières relatives aux parents** (parents isolés, parents divorcés/séparés/remariés, etc.) **ou à l'étudiant** (enfants à charge, tutelle, orphelin, rupture familiale, en situation de handicap, aidant de parents en situation de handicap etc.) peuvent être **prises en compte** pour le calcul des ressources.



## Comment déposer une demande de bourse régionale ?

**En ligne sur le site : [boursesanitairesociale.fr](https://boursesanitairesociale.fr)**

*Vous y trouverez également la possibilité de réaliser une simulation.*

### **Saisir votre demande en ligne à partir du 4 juin 2024**

- ▶ **Créez** votre compte utilisateur.
- ▶ **Confirmez** la création de votre compte en cliquant sur le lien du mail de confirmation.
- ▶ **Déposez** votre demande d'aide en remplissant le formulaire et joignez les justificatifs via le site (notamment avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023, livret de famille, Relevé d'identité bancaire, pièce d'identité). En fonction de votre situation, d'autres justificatifs pourront vous être réclamés.

- ▶ À la fin de votre saisie, **ENVOYEZ** afin que votre demande soit prise en compte.

Votre institut de formation devra confirmer votre entrée en formation, sur la même application.

### **L'attribution de la bourse**

La bourse est **attribuée après instruction** de la demande **par la Région Nouvelle-Aquitaine, et la validation électronique de votre institut de formation** confirmant votre entrée en formation. En cas d'admission au bénéfice de la bourse, sont notifiés l'échelon, le montant annuel alloué ainsi que les modalités de versement. En cas de non admission, le rejet motivé de la demande est notifié.

### **Le paiement en 10 mensualités**

**Le montant annuel de la bourse est accordé pour un parcours complet de formation.**

Pour les formations en cursus partiel, le montant de la bourse est calculé au **prorata** de la durée de la formation.

La bourse est payable au **maximum en 10 versements**, chacun correspondant à 1/10ème du montant annuel de la bourse allouée.



Dates à retenir :

Ouverture  
des DÉPÔTS  
DE DOSSIERS  
à compter du  
4 juin 2024

Fermeture de  
la campagne au  
28 novembre 2024



**LA SAISIE EN DEHORS  
DE CES DATES EST  
IMPOSSIBLE**

Le **non-respect de ces dates** limites  
ou de la procédure entraîne  
le **rejet automatique** de  
la demande de bourse.



RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR :

**boursesanitairesociale.fr**

Contact

**RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Pôle Formation - Emploi  
Direction des Formations Sanitaires et Sociales  
Unité gestion des bourses et des relations aux apprenants

**SERVICE RELATION AUX USAGERS**

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption  
Tel : 05.49.38.49.38 pour les étudiants  
contact@nouvelle-aquitaine.fr

Pour consulter les aides régionales : les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

*Document non contractuel. Seul le règlement régional des bourses sur critères sociaux précise l'ensemble des conditions d'attribution des bourses. Toutefois, ce document est susceptible d'être modifié conformément à la réglementation en vigueur.*

**nouvelle-aquitaine.fr**



## Rémunération de La Région Nouvelle Aquitaine des stagiaires de la formation professionnelle

### 1. Pour prétendre à la rémunération mensuelle de la part de la Région Nouvelle Aquitaine destinée aux étudiants en formation il est nécessaire :

- D'être inscrit en tant que demandeurs d'emploi,
- De ne pas être indemnisé par pôle emploi,
- De ne pas percevoir de bourses de la part du Conseil Régional,
- Pour les formations d'une durée inférieure ou égale à 1 an, vous devez justifier d'une sortie de filière initiale depuis plus d'un an,
- Pour les formations supérieures à 1 an, vous devez justifier de 36 mois minimum d'activité professionnelle à temps plein à l'entrée en formation (4761 Heures),
- De ne pas être en situation de « disponibilité ».

### 2. Si vous réunissez les conditions ci-dessus :

Il vous faut impérativement réunir les pièces justificatives ci-dessous en version dématérialisée et en PDF (et obligatoirement scannées et renommées\*) afin que nous puissions déposer votre dossier sur la plateforme de La Région Nouvelle Aquitaine.

\*Chaque pièce justificative doit impérativement comporter dans sa dénomination : le type de pièce et le nom et prénom de l'étudiant (exemple : pièce identité DURAND Léa)

#### ➤ Pièces obligatoires :

- Une pièce d'identité recto verso ou passeport en cours de validité
- Un RIB original à votre nom
- Une attestation de droit de sécurité sociale de moins de 3 mois (**une copie de la carte vitale n'est pas acceptée**)
- Une notification de rejet au titre de l'ARE et de la RFF émanant de pôle emploi ou d'une attestation d'inscription à une **mission locale : les 2 documents doivent dater de moins de 3 mois.**
- Ancien agent du secteur public :** fournir la notification de refus de versement d'allocation chômage de l'employeur datant de moins de 3 mois.
- Pour les formations égal ou inférieur à 1 an :** si vous avez eu une activité professionnelle, fournir les bulletins de salaires justifiant de 6 mois d'activité à temps plein sur une période de 12 mois (soit 910 heures) ou 12 mois sur une période de 24 mois (soit 1 820 heures).
- Pour les formations supérieures à 1 an :** bulletins de salaires justifiant de 36 mois d'activité à temps plein ou 4761 heures (pas de certificat de travail), fournit par année civile

- **Situations particulières et pièces complémentaires à fournir pour bénéficier d'une éventuelle surcote de rémunération (à nous préciser dans le mail de demande de rémunération) :**
- Nom de la formation suivie.
  - Mère de 3 enfants / parents isolés / femme divorcée : Livret de famille / Avis d'impôt sur les revenus / Jugement de divorce / Attestation de la CAF de moins de 3 mois précisant la situation familial.
  - Stagiaires bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé : une attestation de reconnaissance de handicap
  - Activité professionnelles antérieures : Pour les formations d'une durée inférieure ou égale à 1 an (6 bulletins de salaires de 12 mois consécutifs (910 heures sur une période de 12 mois) ou 12 mois (1820 heures sur une période de 24 mois) + attestation de la CDAPH justifiant de la qualité de travailleur handicapé si reconnaissance de handicap (RQTH)
  - Aide au transport et à l'hébergement : Nous indiquer la distance entre le domicile et lieu de la formation (nombre de km). Si vous avez pris un logement en plus pour la durée de la formation : nous fournir une quittance.
3. Vos demandes sont à renvoyer impérativement **avant la date d'entrée en formation** par mail à [coordination.ecoles@chu-bordeaux.fr](mailto:coordination.ecoles@chu-bordeaux.fr).
4. Si votre demande est validée par La Région Nouvelle Aquitaine, tous vos cours deviennent obligatoires car cette rémunération est soumise à assiduité, vous signerez donc des états de présences au sein de votre institut pour justifier de votre présence.

**Toute demande incomplète ou transmise hors délai sera refusée à l'instruction**

**RENTRÉE 2024**

## DOSSIER STAGE

NOM : .....

Prénom : .....

### **ELEMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A LA REMISE DU DOSSIER**

*Vous pourrez transmettre les éléments manquants dans la limite du 23 août 2024*

#### **Pièces obligatoires à remplir :**

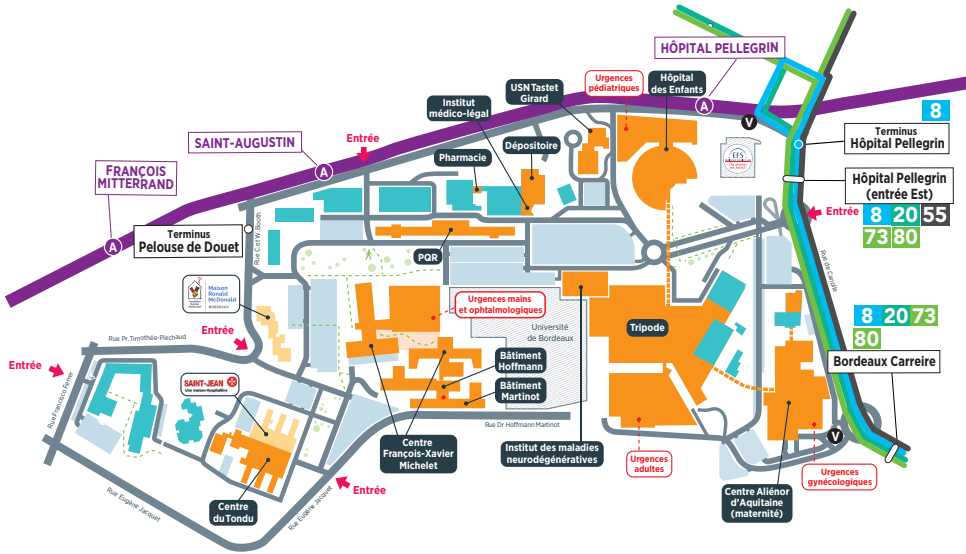
- Fiche DRH destinée à votre immatriculation en tant qu'étudiant du CHU de Bordeaux

#### **Pièces à fournir :**

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité - obligatoire
- Copie de la carte vitale - obligatoire
- RIB au nom de l'étudiant - obligatoire
- Permis de conduire (le cas échéant)
- Carte grise – Si l'étudiant n'est pas le propriétaire du véhicule, noter le lien avec la personne dont le nom figure sur la carte grise (le cas échéant)
- Abonnement TBM (le cas échéant)







**Les urgences**  
 Adultes : 05 57 82 04 00      Maternité : 05 57 82 01 01  
 Pédiatriques : 05 56 79 59 72      Neurologiques : 05 56 79 55 20  
 Mains : 05 57 82 20 20      Ophtalmologiques : 05 56 79 56 79

**Lignes de bus et de tram les plus proches :**

- 8** Gradignan Centre <> Hôpital Pellegrin
    - Arrêts « Hôpital Pellegrin », « Hôpital Pellegrin » (entrée Est) ou « Bordeaux Carreire »
    - Passage toutes les 12 à 15 mn\*
  - 20** Bordeaux Bruloutour <> Mérignac Cimetière Intercommunal
    - Arrêts : « Hôpital Pellegrin » (Grand Maurian) / « Hôpital Pellegrin » (entrée Est) / « Bordeaux Carreire »
    - Passage toutes les 20 mn\*
  - 55** Bordeaux République <> Pessac ZA Magellan
    - Arrêts : « Hôpital Pellegrin » (entrée Est) / « Campus Carreire »
    - Passage toutes les 30 mn\*
  - 73** Bègles Rives d'Arcins <> Le Bouscat Hippodrome
    - Arrêts : « Hôpital Pellegrin » (entrée Est) / « Hôpital Pellegrin » (entrée Est) / « Privat » / « Charles Perrens »
    - Passage toutes les 20 à 40 mn\*
  - 80** Bordeaux Palais de Justice <> Gradignan Stade d'Ornon
    - Arrêts : « Hôpital Pellegrin » (entrée Est) / « Bordeaux Carreire » / « Privat » / « Charles Perrens »
    - Passage toutes les 15 à 20 mn\*
- V** Stations V<sup>3</sup> les plus proches : Vélos en libre-service  
 • « Hôpital Pellegrin » ou « Bordeaux II »
- A** Le Haillan Rostand/Mérignac Aéroport <> La Gardette-Bassens-Carbon Blanc/ Floirac Dravemont  
 • Arrêts « Hôpital Pellegrin » ou « Saint-Augustin »  
 • Passage toutes les 3 à 5 mn\*



**Les urgences**  
 Adultes : 05 57 82 04 00

**Lignes de bus et de tram les plus proches :**

- 1** Bordeaux Gare Saint Jean <> Mérignac Beaudésert
    - Arrêts : Bordeaux République » ou « Bourse du Travail »
    - Passage toutes les 6 à 12 mn\*
  - 4** Bordeaux Palais de Justice <> Pessac Cap de Bos
    - Arrêt « Hôpital Saint André »
    - Passage toutes les 10 mn\*
  - 5** Villenave Chambéry / Courréjean <> Bordeaux Bassins à flot
    - Arrêts « Bourse du Travail »
    - Passage toutes les 7 à 10 mn\*
  - 15** Villenave d'Ornon Courréjean <> Bordeaux Centre Commercial du Lac
    - Arrêts « République » ou « Bourse du Travail »
    - Passage toutes les 10 mn\*
  - 16** Mérignac Les Pins <> Bouliac Centre Commercial
    - Arrêt « République »
    - Passage toutes les 10 mn\*
  - 20** Bordeaux Bruloutour <> Mérignac Cimetière intercommunal
    - Arrêt « Bordeaux République » ou « Bourse du Travail »
    - Passage toutes les 20 à 30 mn\*
  - 24** Bordeaux Porte de Bourgogne <> Pessac Romanville
    - Arrêt « République » ou « Albret »
    - Passage toutes les 15 à 20 mn\*
  - 23** Bègles Rives d'Arcins <> Le Bouscat Hippodrome
    - Arrêts : Palais de Justice ou République
    - Passage toutes les 20 min
  - A** Le Haillan Rostand/Mérignac Aéroport <> La Gardette-Bassens-Carbon Blanc/ Floirac Dravemont
    - Arrêt « Palais de Justice »
    - Passage toutes les 3 à 5 mn\*
  - B** Pessac Centre/Pessac Alouette <> Bordeaux berges de la Garonne/Claveau
    - Arrêt « Musée d'Aquitaine »
    - Passage toutes les 3 à 5 mn\*
- V** Stations V<sup>3</sup> les plus proches : Vélos en libre-service  
 • « Palais de Justice », « République », « Place Sainte-Eulalie », « Musée d'Aquitaine » ou « Libération »

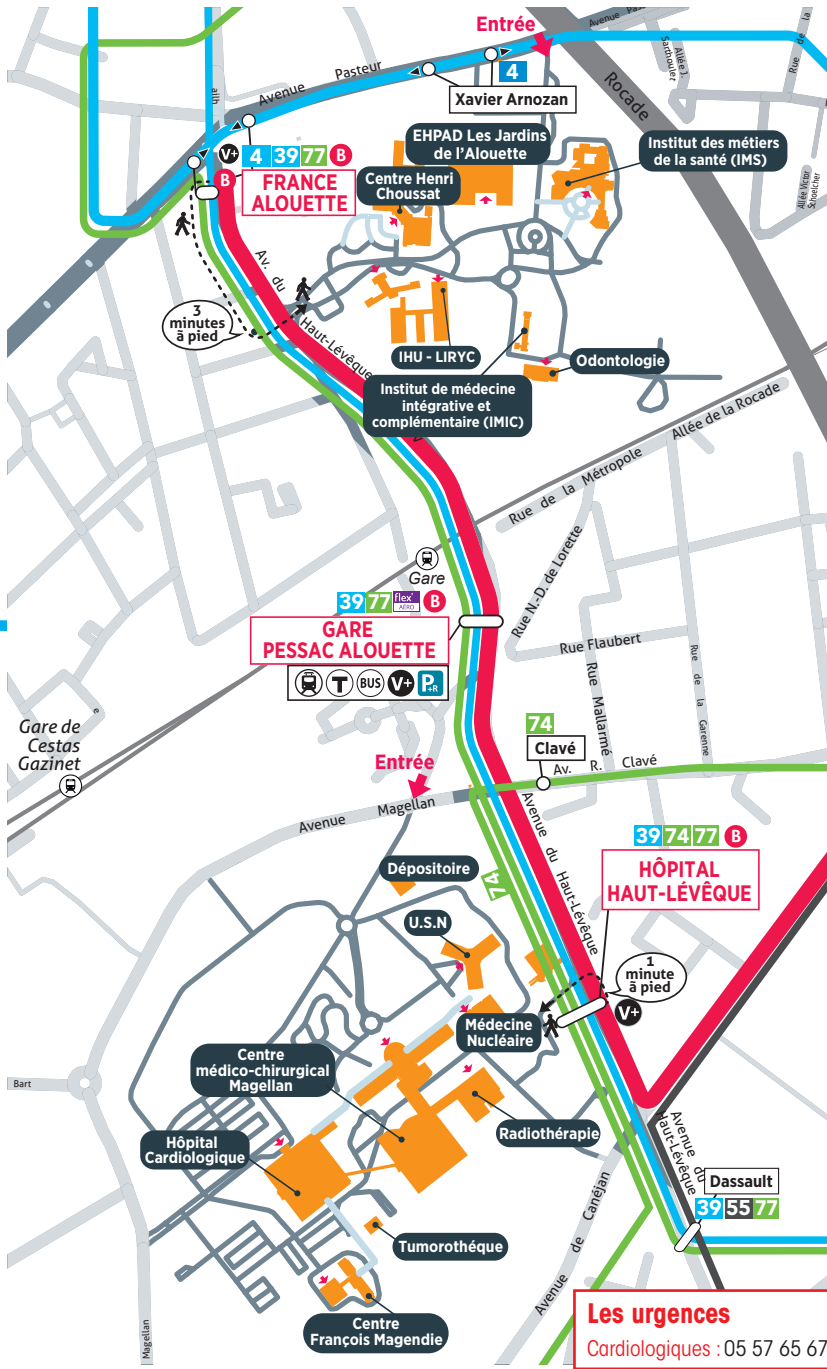
\* Cadencement en cours de journée



**Lignes de bus et de tram les plus proches :**

- 5** Villenave Chambéry/ Courréjean <> Bordeaux Bassins à flot
    - Arrêt « Kergomard »
    - Passage toutes les 7 à 10 mn\*
  - 23** Bègles Rives d'Arcins <> Le Bouscat Hippodrome
    - Arrêt « Kergomard »
    - Passage toutes les 20 mn\*
  - 86** Bordeaux Patinoire <> Bègles Terres Neuves
    - Arrêts « Bergonié » ou « Barrière Saint Genès »
    - Passage toutes les 10 à 40 mn\*
- B** <> Bordeaux berges de la Garonne/Claveau  
 • Arrêt « Bergonié »  
 • Passage toutes les 3 à 5 mn\*
- V** Stations V<sup>3</sup> les plus proches : Vélos en libre-service  
 • « Bergonié » « Saint Nicolas » ou « Barrière Saint-Genès »

**GRUPE HOSPITALIER SUD  
HÔPITAL XAVIER ARNOZAN**



**GRUPE HOSPITALIER SUD  
HÔPITAL HAUT-LÉVÊQUE**

**Lignes de bus et de tram les plus proches :**

**4** Bordeaux Palais de Justice <> Pessac Cap de Bos  
• Arrêts « Xavier Arnozan », « France Alouette »  
• Passage toutes les 10 mn\*

**39** Saint Médard ZA Picot / Eysines Cantinolle <> Villenave Pyrénées/Pessac Photonique  
• Arrêt « France Alouette »  
• Passage toutes les 10 à 20 mn\*

**77** Pessac Bougnard <> Pessac Candau  
• Arrêt « France Alouette »  
• Passage toutes les 30 à 45 mn\*

**flex' AERO** Commander votre trajet du lundi au vendredi  
• de 6h à 20h  
• Depuis la gare TER de Pessac Alouette

**B** Pessac Centre/Pessac Alouette <> Bordeaux berges de la Garonne/Claveau  
• Arrêt « France Alouette »  
• Passage toutes les 3 à 5 mn\*

**P+R** P+R Parc-relais « Gare de Pessac Alouette » 150 places

**V** Stations V<sup>3</sup> les plus proches : Vélos en libre-service  
• « France Alouette » ou « Gare de Pessac Alouette »

**Lignes de bus et de tram les plus proches :**

**39** Saint Médard ZA Picot / Eysines Cantinolle <> Villenave Pyrénées/Pessac Photonique  
• Arrêt « Hôpital Haut-Lévêque »  
• Passage toutes les 10 à 20 mn\*

**55** Pessac ZA Magellan <> Bordeaux République  
• Arrêt « Cap Métiers »  
• Passage toutes les 30 à 40 mn\*

**74** Mérignac Fontaine d'Arlac <> Gradignan Stade d'Ornon  
• Arrêt « Hôpital Haut-Lévêque »  
• Passage toutes les 20 à 30 mn\*

**77** Pessac Bougnard <> Pessac Candau  
• Arrêt « Hôpital Haut-Lévêque »  
• Passage toutes les 30 à 45 mn\*

**B** Pessac Centre/Pessac Alouette <> Bordeaux Berges de la Garonne/Claveau  
• Arrêt « Hôpital Haut-Lévêque »  
• Passage toutes les 3 à 5 mn\*

**P+R** P+R Parc-relais  
• « Gare de Pessac Alouette »  
• « Cap Métiers »

**V** Stations V<sup>3</sup> les plus proches : Vélos en libre-service  
« Gare de Pessac Alouette »  
ou « Gare de Pessac Alouette »

**GRUPE HOSPITALIER SUD  
EHPAD LORMONT**



**Lignes de bus et de tram les plus proches :**

**32** 32 Bordeaux Brandenburg <> Bouliac Centre Commercial  
• Arrêt « Bois Fleuri »  
• Passage toutes les 20 mn\*

**66** Lormont Buttinière <> Lormont Lauriers  
• Arrêt « Lauriers »  
• Passage toutes les 30 à 60 mn\*

**A** Le Haillan Rostand/Mérignac Aéroport <> La Gardette-Bassens-Carbon Blanc/Floirac Dravemont  
• Arrêt « Lauriers »  
• Passage toutes les 3 à 5 mn\*

**V** Station V<sup>3</sup> la plus proche : Vélos en libre-service  
• « Lauriers »